

principe d'un revenu équitable, nous devons nous efforcer de trouver la solution pour que cet écart entre nos prix et ceux de l'étranger diminue et se stabilise afin de parvenir à une meilleure harmonisation.

Je répéterai ce que j'ai déjà dit hier, à l'intention de MM. Schnider et Kühne: notre législation impose des conditions onéreuses aux agriculteurs, ce qui est en contradiction avec nos efforts tendant à rendre l'agriculture suisse plus concurrentielle et plus «Europafähig» et le Conseil fédéral y est tout particulièrement sensible. Des solutions interdisciplinaires seraient nécessaires et nous devons en élaborer l'essentiel dès maintenant. Nous le disons en toute clarté: ce n'est pas l'agriculture suisse seule qui doit faire l'effort de diminuer l'écart avec les prix de la concurrence, c'est aussi les autres secteurs, en amont et en aval de l'agriculture. Cela ne sera possible que grâce à l'utilisation d'instruments divers, au besoin de l'instrument anticartellaire.

Quant à la survie des exploitations, je dirai que le terme de survie est abominable et que ce n'est pas ce que nous voulons, mais bien la vie des exploitations, leur capacité d'exister. Il est clair que les nouvelles orientations à prendre, le moment venu, devront signifier une agriculture plus performante et je m'empresse de dire que pour atteindre ce but ce ne sont pas nécessairement les petits qui doivent «trinquen», ce sont les moins performants effectivement, qui ne sont pas forcément les petits.

Enfin, M. Engler a demandé si les contingentements à l'importation – c'est là un de ses thèmes favoris – seront abandonnées à la suite de nos négociations au GATT. L'un des objectifs de ces négociations est de rendre la protection de l'agriculture aussi transparente que possible et de mieux prendre en considération les forces du marché dans la production et dans la commercialisation des produits agricoles. La tarification des mesures non tarifaires est un des moyens d'atteindre ce but. La Suisse participera autant que possible à cet effort de tarification et le vin est l'un des produits soumis à son étude.

Les prix différenciés, Madame Mauch, représentent aussi pour vous-même un des thèmes privilégiés. Je suis heureux que nous n'ayons pas cédé à cette pratique car aujourd'hui, où nous cherchons à rapprocher l'agriculture du marché, nous serions encombrés d'un instrument supplémentaire – sans doute cela ne serait-il pas aussi pénible que si le peuple suisse avait accepté la malheureuse initiative sur les petits paysans – qui rendrait encore plus difficile le chemin de l'agriculture vers davantage de marchés.

M. Reichling a insisté sur la nécessité d'une information dans ce domaine. Je ne peux que lui donner raison. Chaque année, le Parlement a été informé en détail sur l'évolution de la négociation du GATT, agricole en particulier. J'ai tenu le Parlement au courant en dehors des rapports annuels et à d'innombrables reprises, lorsque nous avons abordé ces sujets. Je disais à M. Reichling, en mars dernier, que nous continuerons à négocier durement pour obtenir un résultat final équitable, nous permettant de conserver une agriculture saine et dynamique. Nous n'échapperons pas au réexamen de l'instrument des prix. Une légère diminution de notre taux d'auto-provisionnement pourrait aussi être une concession dans ce sens.

Ce sont des tendances qu'annonçait déjà le sixième rapport, dont nous pouvons continuer de partager les conclusions mais devons en changer les moyens d'accès, lorsque ce sixième rapport disait, à la page 318:

«Für die schweizerische Landwirtschaft ist es daher nur noch im begrenzten Masse möglich, die Produktion auszudehnen. Es sind deshalb, besonders in Bereichen mit hohem Selbstversorgungsgrad, keine Anreize zu weiterer Produktionsausdehnung mehr zu schaffen.»

En conclusion, le but de notre politique agricole est de donner des conditions-cadres, permettant une initiative épanouie des entrepreneurs, à tous et surtout aux agriculteurs de montagne, afin que les services spécifiques qu'ils rendent à la société en matière d'environnement et de régionalisation soient honorés et que les négociations du GATT ne les mettent nullement en péril. La multifonctionnalité de l'agriculture doit continuer d'être assurée par les prix et par les paiements directs, l'accent étant mis à l'avenir davantage sur les seconds et un peu moins

sur les premiers, et le problème du financement public de ces opérations devant naturellement être posé en soi, lié qu'il est à certaines circonstances de fiscalité. De bonnes conditions-cadres et des paiements directs ciblés permettront à notre agriculture de remplir ses fonctions commerciales et non commerciales avec efficacité, tant sur le plan national qu'international. Nous voulons une agriculture paysanne, ni industrielle ni prolétarisée. Cela implique une économie libre et que les revenus des agriculteurs soient comparables à ceux de fonctions équivalentes, car c'est une condition de vie du secteur agricole. Nous ferons en sorte, par une protection adéquate à la frontière et par les paiements directs, que les agriculteurs dynamiques, qui disposent de données d'exploitation rationnelles, puissent réaliser de tels revenus. Nous sommes sûrs que notre agriculture saura s'adapter comme elle a su le faire au monde d'aujourd'hui, ses forces intactes nous le prouvent. La transformation sera accélérée par rapport à ce que nous avons connu et ses objectifs devront être précisés de manière claire et nette avant de s'embarquer dans des aventures. Cela incombera au Conseil fédéral, à la profession et aux autres secteurs économiques dans les mois à venir, afin de permettre de manoeuvrer avec discernement jusqu'à la fin de ce siècle.

J'ajoute qu'en prenant les dispositions à adopter par le GATT dans l'offre que nous formulons, nous allons exactement dans cette direction. Nous ne mettons pas la charrue devant les boeufs. Par conséquent, nous ne risquons pas d'énoncer aujourd'hui une offre qui serait en contradiction avec les principes que nous énoncerons quant à l'agriculture suisse de demain. Une telle méthode serait évidemment inadmissible. Je peux heureusement vous donner la garantie du contraire.

**Zwingli:** Ich danke Herrn Bundesrat Delamuraz für die umfassende und sorgfältige Beantwortung meiner aufgeworfenen Fragen; ich erkläre mich als teilweise befriedigt. Ich werde mich dann als befriedigt erklären, wenn die schwierigen Verhandlungen einen guten Abschluss gefunden haben. Ich danke aber auch den Kolleginnen und Kollegen, die gestern das Bild einer vielseitigen, wahrlich multifunktionalen Landwirtschaft gezeichnet haben. Sogar eigentliche Widersprüche werden unseren Bauernstand nicht daran hindern, seine Aufgabe in unserem Land zu erfüllen, sofern auch in Zukunft tüchtige junge Bäuerinnen und Bauern in diesen Beruf einsteigen und unsere Rahmenbedingungen für die Landwirtschaft stimmen.

**Le président:** MM. Jung et Zwingli se déclarent partiellement satisfaits. Le groupe de l'UDC n'est pas satisfait de la réponse du Conseil fédéral.

86.030

## Konsumenteninformation und Vertragsrecht. Bundesgesetz Information des consommateurs et droit contractuel. Lois

Siehe Seite 1394 hiavor – Voir page 1394 ci-devant  
Beschluss des Ständerates vom 26. September 1990  
Décision du Conseil des Etats du 26 septembre 1990

### Differenzen – Divergences

**A. Bundesgesetz über die Förderung der Konsumenteninformation**  
**A. Loi fédérale visant à améliorer l'information des consommateurs**

**Art. 5 Abs. 1 Bst. c***Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

**Art. 5 al. 1 let. c***Proposition de la commission*

Adhérer à la décision du Conseil des États

**Neukomm**, Berichterstatter: Der Nationalrat hat sich mit einer geringfügigen Differenz zu befassen. Wir kommen wieder zur alten Fassung des Bundesrates und unseres Plenums zurück. Der Ständerat wollte an seiner Sitzung vom Juni das Aushandeln der Vereinbarungen über die Deklarationen nicht unter die subventionsberechtigten Kosten einreihen. Wir haben dann im Nationalrat am 18. September 1990 das «koordinierte» Aushandeln eingefügt, nämlich in der Annahme, dass der Ständerat dann einschwanken könnte. Nun hat der Ständerat in seiner Sitzung vom 26. September 1990, also in der vergangenen Woche, gefunden, das «koordinierte» Aushandeln sei nicht unbedingt nötig, und hat unserer ursprünglichen Fassung zugestimmt. Deshalb können wir heute mit Freude zustimmen, und wir haben, was wir ursprünglich wollten! Damit ist die Geschichte nach 26jähriger Diskussion zu Ende. Bereits 1964 hat eine Studienkommission Bundesrat Hans Schaffner vorgeschlagen, ein Konsumentenschutzgesetz zu erarbeiten. Ich bin ausserordentlich glücklich, dass wir heute zu einem guten Ende gekommen sind. Dafür möchte ich den fünf Vorstehern des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements danken, die das Ganze begleitet haben, nämlich Hans Schaffner, Ernst Brugger, Fritz Honegger, Kurt Furgler und Jean-Pascal Delamuraz.

*Angenommen – Adopté**An den Ständerat – Au Conseil des États*

90.055

## **Teuerungskämpfungsmassnahmen im Bereich der Hypothekarzinsen. Bundesbeschluss**

### **Lutte contre le renchérissement dans le domaine des taux hypothécaires. Arrêté fédéral**

Botschaft und Beschlussentwurf vom 10. September 1990 (BBI III, 405)  
Message et projet d'arrêté du 10 septembre 1990 (FF III, 387)

Kategorie II, Art. 68 GRN – Catégorie II, art. 68 RCN

*Antrag der Kommission**Mehrheit*

Eintreten

*Minderheit*

(Frey Walter, Fischer-Hägglingsen, Friderici, Gysin, Reimann Maximilian, Scheidegger, Schüle, Spälti, Stucky)

Nichteintreten

*Antrag Fischer-Seengen*

Nichteintreten

*Eventualantrag Rychen*

(falls Eintreten beschlossen wird)

Rückweisung an den Bundesrat

mit dem Auftrag, dem Parlament umgehend eine oder mehrere Vorlagen zu unterbreiten, die ordnungspolitisch vertretbare Vorschläge beinhalten:

a. für eine Sicherung der Refinanzierung der Hypotheken;

b. für Anreize zum Sparen, insbesondere für steuerliche Privilegierung von Spargeldzinsen;

c. für flexiblere Anlagevorschriften bei der zweiten Säule, insbesondere für die vermehrte Gewährung von Hypotheken durch Pensionskassen;

d. für die Abfederung sozialer Härtefälle, die aus der wiederholten Erhöhung der Hypothekarzinsen entstanden sind.

*Eventualantrag Allenspach*

(falls Eintreten beschlossen wird)

Rückweisung an den Bundesrat

mit dem Auftrag, eine verfassungskonforme Vorlage vorzulegen, in der unmissverständlich umschrieben wird, nach welchen Grundsätzen und Verfahren die Zinsüberwachung zu erfolgen habe.

*Eventualantrag Blocher*

(falls Eintreten beschlossen wird)

Rückweisung an den Bundesrat

mit dem Auftrag, dem Parlament eine Vorlage vorzulegen mit dem Ziel, das heutige Boden- und Mietrecht aus der heutigen Planwirtschaft in die Marktwirtschaft zu überführen.

*Proposition de la commission**Majorité*

Entrer en matière

*Minorité*

(Frey Walter, Fischer-Hägglingsen, Friderici, Gysin, Reimann Maximilian, Scheidegger, Schüle, Spälti, Stucky)

Ne pas entrer en matière

*Proposition Fischer-Seengen*

Ne pas entrer en matière

*Proposition subsidiaire Rychen*

(pour le cas où l'entrée en matière serait votée)

Renvoi du projet au Conseil fédéral

en l'invitant à soumettre sans retard au Parlement un ou plusieurs projets conformes aux principes régissant notre système économique:

a. En vue d'assurer le refinancement des hypothèques;

b. En vue d'encourager l'épargne et notamment de privilégier sur le plan fiscal les intérêts perçus sur les fonds d'épargne;

c. En vue d'assouplir les prescriptions régissant les placement au titre du 2e pilier et de permettre en particulier aux caisses de retraite d'accorder davantage d'hypothèques;

d. En vue de soulager les cas dus à la hausse des taux hypothécaires.

*Proposition subsidiaire Allenspach*

(pour le cas où l'entrée en matière serait votée)

Renvoi du projet au Conseil fédéral

en l'invitant à présenter un projet constitutionnel définissant de manière claire et nette les principes et la procédure appelés à régir la surveillance des taux hypothécaires.

*Proposition subsidiaire Blocher*

(pour le cas où l'entrée en matière serait votée)

Renvoi du projet au Conseil fédéral

en l'invitant à présenter au Parlement un nouveau projet visant à sortir le droit foncier et locatif du régime actuel d'économie dirigée pour le soumettre à l'économie de marché.

**Frau Ulrich**, Berichterstatterin: Mit der angekündigten vierten Erhöhung der Althypotheken haben sich diese seit Anfang 1989 um ganze 40 Prozent erhöht. Dies führt zu einer Verteuerung der Mieten um rund 22 Prozent. Mieter wie auch Besitzer von Wohneigentum sind von diesen neuen Erhöhungen stark betroffen. Dies zeigt auch eine Fernstudienumfrage, in der 77 Prozent der Befragten in dieser Situation einen staatlichen Eingriff befürworteten. Ebenso sind unserer Kommission zuhänden des Rates einige tausend Unterschriften vom welschen Mieterverband eingereicht worden mit den zwei Forderungen, die Überwälzung der vierten Hypothekarzinsenerhöhung auf die

## **Konsumenteninformation und Vertragsrecht. Bundesgesetze**

### **Information des consommateurs et droit contractuel. Lois**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	12
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	86.030
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.10.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1727-1728
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 006

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.